

**LES NOUVELLES REGLES DE TAXATION DES PRESTATIONS DE SERVICES
DANS L'UNION EUROPEENNE
(Nouvelle réglementation : janvier 2010)**

**Mercredi 20 Janvier 2010, de 9 h 00 à 17 h 30, à la Chambre de Commerce et d'Industrie de Haute-Saône,
27 avenue Aristide Briand à VESOUL**

ou
**Jeudi 21 Janvier 2010, de 9 h 00 à 17 h 30, à la Chambre de Commerce et d'Industrie du Doubs,
46 avenue Villarceau à BESANÇON**

PROGRAMME

9 h 00 ACCUEIL

9 h 05 Intervenant : Nicolas D'ASTA – Délégué MATHEZ INTRACOM

1 - Prestations de services : les règles de base

« Paquet TVA 2010 » : Nouvelles règles de taxation des prestations de services

- Les bases réglementaires et la réforme du lieu d'imposition des prestations de services
- Les principes fondamentaux existants à ce jour
- Les nouveaux principes de taxation « B to B » et « B to C »
- La notion d'assujetti étendue

2 – Les régimes actuels et futurs des règles de territorialité

- Les opérations qui suivent les principes généraux et celles régies par des dispositions particulières
 - * Les prestations de services des intermédiaires transparents
 - * Les prestations de services rattachées à un immeuble
 - * Les transports de bien (nationaux, intracommunautaires, internationaux)
 - * Les prestations culturelles, artistiques, sportives, éducatives et récréatives
 - * Les travaux et expertises sur bien meuble corporel
 - * Les prestations immatérielles
 - * Les services fournis par voie électroniques...

3 - Critère du lieu d'utilisation ou de l'exploitation effective

4 - La Déclaration d'Echanges de Services (DES)

- Les redevables et champ d'application
- Le contenu de la déclaration
- Les modalités de transmission

5 - Les échanges de biens : difficultés persistantes du régime actuel

- Rappel de certaines opérations complexes et risques inhérents : opérations triangulaires, livraison avec montage, achat-revente, ventes en consignation...

6 - L'auto-liquidation de la TVA

7 - Le remboursement de la TVA

- Les nouveaux moyens mis à disposition
- Le processus de remboursement

8 - La lutte contre la fraude

- Consolidation de l'échange d'informations entre Etats membres
- Amélioration du service VIES (validité des numéros de TVA intracommunautaires)



**LES NOUVELLES REGLES DE TAXATION DES PRESTATIONS DE SERVICES
DANS L'UNION EUROPEENE
(Nouvelle réglementation : janvier 2010)**

**Mercredi 20 Janvier 2010, de 9 h 00 à 17 h 30, à la Chambre de Commerce et d'Industrie de Haute-Saône,
27 avenue Aristide Briand à VESOUL**

ou

**Jeudi 21 Janvier 2010, de 9 h 00 à 17 h 30, à la Chambre de Commerce et d'Industrie du Doubs,
46 avenue Villarceau à BESANÇON**

Bulletin-réponse

M./Mme : _____

Fonction : _____

Entreprise : _____

Téléphone : _____ E-mail : _____

assistera n'assistera pas

à la réunion du **Mercredi 20 janvier 2010**

de 9 h 00 à 17 h 30,

à la Chambre de Commerce et d'Industrie **de Haute-Saône**,
27 avenue Aristide Briand à **VESOUL**

déjeunera ne déjeunera pas

assistera n'assistera pas

à la réunion du **Jeudi 21 janvier 2010**

de 9 h 00 à 17 h 30,

à la Chambre de Commerce et d'Industrie **du Doubs**,
46 avenue Villarceau à **BESANÇON**

déjeunera ne déjeunera pas

**Inscription : 125 € HT (soit 149,50 € TTC) par personne
142 € HT (soit 169,83 € TTC) par personne, déjeuner inclus**

**Une facture vous sera adressée ultérieurement.
(Toute inscription non annulée dans les 48 h précédant la réunion sera facturée)**

Date, Signature et Cachet

A nous retourner par fax au 03 81 25 26 36 avant le 06/01/2010

Contact CCI International : Marielle PERRIN – Tél. 03 81 25 25 72 – Nathalie PARIS – Tél. 03 81 25 25 81